

MINISTÈRE DES OUTRE-MER

**Instruction du 29 août 2018 modifiant l'instruction n° 353586/DEF/SGA/DRH-MD du 25 novembre 2015 relative aux modalités de gestion, d'administration et de formation du personnel civil du service militaire adapté**

NOR : MOMO1825395J

Texte modifié : instruction n° 353586/DEF/SGA/DRH-MD relative aux modalités de gestion, d'administration et de formation du personnel civil du service militaire adapté.

La présente instruction a pour objet de modifier l'instruction n° 353586/DEF/SGA/DRH-MD relative aux modalités de gestion, d'administration et de formation du personnel civil du service militaire adapté du 25 novembre 2015, afin de se conformer au dispositif de l'arrêt du Conseil d'État n° 407356 du 26 janvier 2018, enjoignant le ministère des armées et le ministère des outre-mer de réformer les points 1.3 et 1.5 de l'instruction du 25 novembre 2015 précitée.

1. Sont remplacés au dernier paragraphe du point 1.3 les mots : « ministère de la défense » par les mots : « ministère des outre-mer ».

2. Sont remplacés au point 1.5 les mots : « ministère de la défense » par les mots : « ministère des outre-mer ».

Fait le 29 août 2018.

Pour la ministre des outre-mer et par délégation :

*Le préfet, directeur général des outre-mer,*

E. BERTHIER

Pour la ministre des armées et par délégation :

Par empêchement du directeur

des ressources humaines du ministère de la défense :

*Le chef du service des ressources humaines civiles,*

M. TREGLIA